

Direction des affaires juridiques, de la commande publique et des moyens généraux

## **BUREAU DU JEUDI 8 JUIN 2023**

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 24 mai 2023, s'est réuni le 8 juin 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

### Administrateurs.trices:

#### Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT Madame Pascale LABBE Madame Marlène DOINE Monsieur Michel HOEN Monsieur Philippe GERMAIN

#### Excusé.e.s

Madame Nadia AZOUG - mandat à Mathieu MONOT Monsieur Maurice MENDES DA COSTA - mandat à Marlène DOINE

Soit 7 membres à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)

Nota: un administrateur peut recevoir 2 pouvoirs (cf réforme 2022)

#### Administration:

## Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE
Madame Cécile MAGE
Madame Linda PORCHER
Monsieur Jean-Marc POULAIN
Madame Clémence DEBAILLE
Madame Pauline HUGOT

Madame Christelle ROSENTHAL

Directeur Général

Directrice Générale Adjointe Directrice Générale Adjointe Directeur Général Adjoint Directrice Générale Adjointe

Cheffe de cabinet Assistante de Direction

## Excusée

Madame Prisca PREVOT Assistante de Direction

Direction de la gestion du patrimoine, de la gestion locative, des attributions et des politiques sociales

Objet : **Dugny - Langevin** Fixation des tarifs de parking

# LE PRESIDENT EXPOSE

Agence de Dugny 07 - Dugny V01	Considérant les difficultés de stationnement pour les habitants du fait de parkings ouverts et accessibles à tous véhicules.
	Considérant la pose de barrières coulissantes dans le cadre de la réhabilitation pour privatiser le parking de la cité.
	Considérant que l'enquête soumise aux locataires laisse apparaitre que 71% des locataires sondés sont en faveur de la mise en place des barrières.
Bureau	Considérant que la tarification à 9 euros est cohérente avec l'offre de stationnement proposée par Seine-Saint-Denis habitat sur la Ville de Dugny.
Délibération n° <b>06.04.23</b>	LE BUREAU DELIBERE
Adopté à l'unanimité 🗶	Article 1
Adopté à la majorité 🔲	Acte la mise en place de la fermeture de la cité et la mise en location des places de stationnement en extérieur.
Voix contre	Article 2
Abstention (s)	Fixe la tarification des places à 9 euros par mois et par place.
NPPV	Le Président

Mathieu MONOT Conseiller départemental